

1. *Débitrice:* **Société du Parc Médiéval SA**, Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville, 1510 **Moudon**

2. *Remarques:* exploitation à Z.I. Le Grand Pré, 1510 Moudon promotion, développement, édification, exploitation et gestion d'un parc d'attractions et loisirs ayant comme thème "Le Moyen Age" et situé sur le territoire de la Commune de Moudon, développement, exploitation et gestion de toute activité annexe, telles que restauration, soirées d'entreprises, expositions, réceptions et autres.

L'état de collocation est déposé à l'Office des faillites de Moudon-Oron où il peut être consulté.

Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites d'ici au 8 janvier 2004, sinon il sera considéré comme accepté.

Dans le même délai, les créanciers peuvent demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet d'une créance litigieuse portée pour mémoire dans l'état de collocation (art. 207 LP et 63 OAOF) et au sujet des revendications de propriété admises par l'administration de la faillite (art. 47 OAOF).

A défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires et la créance litigieuse sera considérée comme reconnue.

Office des faillites de Moudon-Oron
1510 Moudon

(02038664)